



# Assurance qualité dans l'enseignement collégial: le rôle de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial (CEEC)

**Colloque international - Expériences d'assurance qualité dans  
l'enseignement supérieur au Québec et au Chili**

19 mai 2022

Denis Rousseau, président

Commission  
d'évaluation  
de l'enseignement  
collégial

Québec 



# Plan de présentation

Le système éducatif québécois

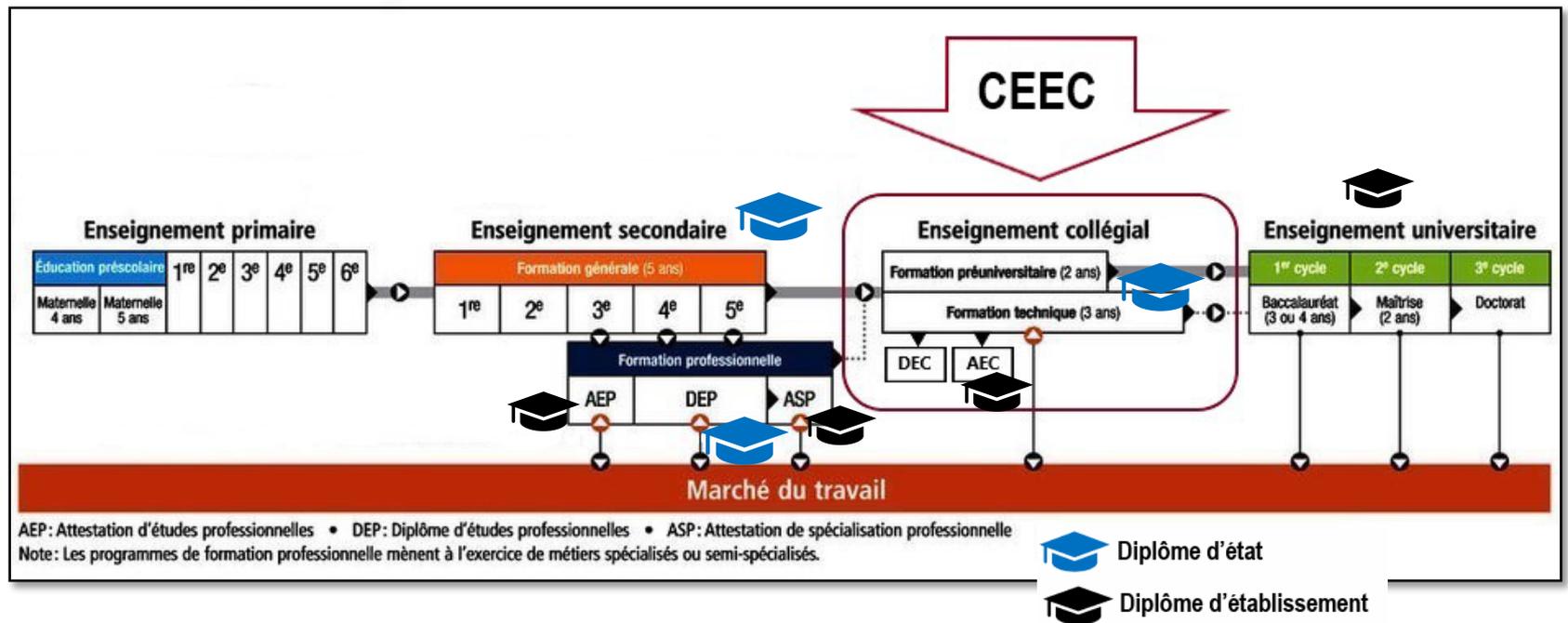
La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

- Mission et mandat
- Opérations

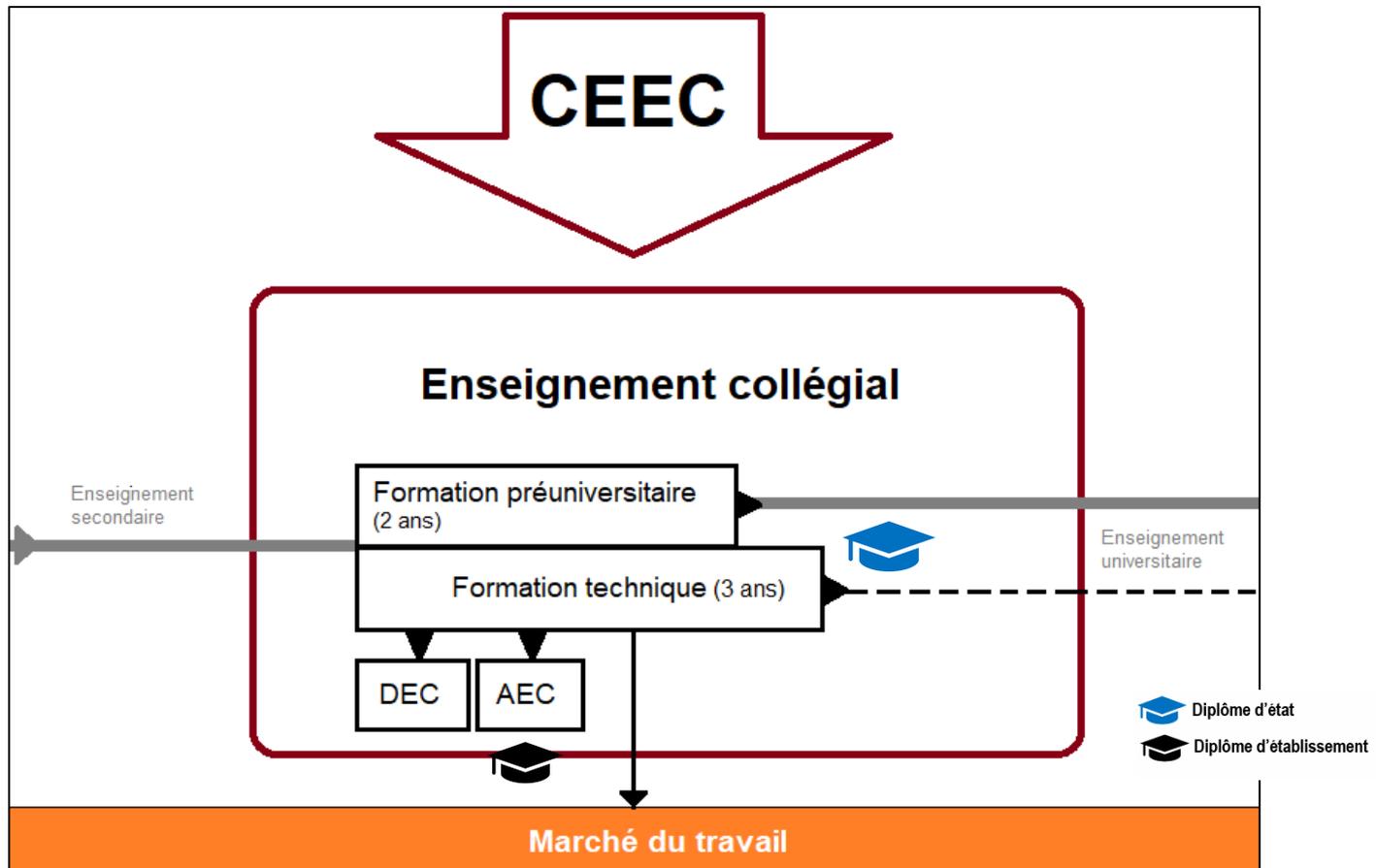
Efficacité des système d'assurance qualité des collèges (SAQC)

- Nouveau mode d'évaluation
- Objets et critères d'évaluation
- Processus d'audit
- Constats du 1er cycle

# Le système éducatif québécois (1)



# Le système éducatif québécois (2)





# Le réseau collégial québécois

119

Établissements collégiaux

48

Cégeps

21

Collèges privés  
subventionnés

46

Collèges privés  
non-subventionnés

4

Établissements relevant  
d'un ministère ou d'une  
université

9

Programmes  
préuniversitaires

+110

Programmes  
techniques

+1000

Programmes  
menant à une AEC

+ 180 000

étudiants à l'enseignement régulier

+ 30 000

étudiants à la formation continue



# Contexte de création de la CEEC

- 1993 – Le renouveau pédagogique : Un enseignement collégial mis à jour et adapté aux besoins de la société québécoise.
  - Mise en place de l'approche par compétences;
  - Définition des objectifs et standards par le Ministère;
  - Mise en œuvre des programmes par les collèges.
- Accroissement de l'autonomie des collèges.
- Renforcement du dispositif d'évaluation externe par la création d'une commission mandatée pour « évaluer ».



# La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

## Cadre législatif et réglementaire

- Loi sur la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial (RLRQ, chapitre C-32.2)
- Loi sur les Collèges d'enseignement général et professionnel : obligation de se doter d'un plan stratégique incluant un plan de réussite (RLRQ, chapitre C-29, art. 16.1)
- Loi sur l'enseignement privé (RLRQ, chapitre E-9.1)
- Règlement sur le régime des études collégiales (RREC) : obligation de se doter de politiques (PIEA et PIEP) et d'en assurer l'application (RLRQ, chapitre C-29, r. 4, art. 24 et 25)

# La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

## Mission

- Contribuer à l'amélioration continue de la qualité de l'enseignement collégial et en témoigner

## Pouvoirs

- de vérification ; de recommandation ; déclaratoire

## Mandat

- Évaluer les politiques institutionnelles des collèges et les plans stratégiques et de réussite des cégeps et des collèges privés subventionnés ;
- Évaluer l'application des politiques et des plans institutionnels, ainsi que la mise en œuvre des programmes d'études.

# La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

## Approche

- Autonomie de fonctionnement : Choix des évaluations et des modalités (production de cadres de référence et d'outils, formation et accompagnement, veille stratégique);
- Contribution d'intervenants externes : Comités de visite, experts, comité de lecture et membres du comité de liaison ;
- Reconnaissance externe de l'*International Network for Quality Assurance Agencies in Higher Education (INQAAHE)* : 2<sup>e</sup> Certification 2021-2026

## Équipe

- 4 commissaires, dont 1 président;
- Une équipe de 20 personnes.

# Évaluations menées par la Commission

Efficacité potentielle

1993

PIEA et PIEP – en continu

2000

Plans de réussite – en continu

2004

Plans stratégiques incluant plans de réussite – en continu

Efficacité réelle

1994

Approche centrée sur l'évaluation de la qualité de la mise en œuvre :

- Des programmes d'études
- De l'évaluation des apprentissages
- Des plans stratégiques
- Des plans de réussite

(14 opérations de 1994 à 2016)

2013

Approche centrée sur l'évaluation de l'efficacité des systèmes d'assurance qualité (SAQC) :

- Mécanismes mis en œuvre pour assurer la qualité:
  - Des programmes d'études
  - De l'évaluation des apprentissages
  - Des plans stratégiques
  - Des plans de réussite

SAQC 1  
2014-2021

SAQC 2  
2021-2027

2015

Approche préalable – en continu

1994

Suivi aux recommandations émises dans les opérations d'efficacité réelle – en continu

# Effacité des système d'assurance qualité des collèges (SAQC)

Développement d'expertise  
en évaluation

Appropriation des processus et  
des outils d'évaluation

Développement de la  
collaboration  
Commission - Collèges

**SAQC**

# Nouveau mode d'évaluation

Un **audit** centré sur l'**efficacité des mécanismes** pour chacune des quatre composantes du **système d'assurance qualité**

## Assurance qualité

Processus d'amélioration continue s'appuyant sur les mécanismes qu'un collège met en place pour :

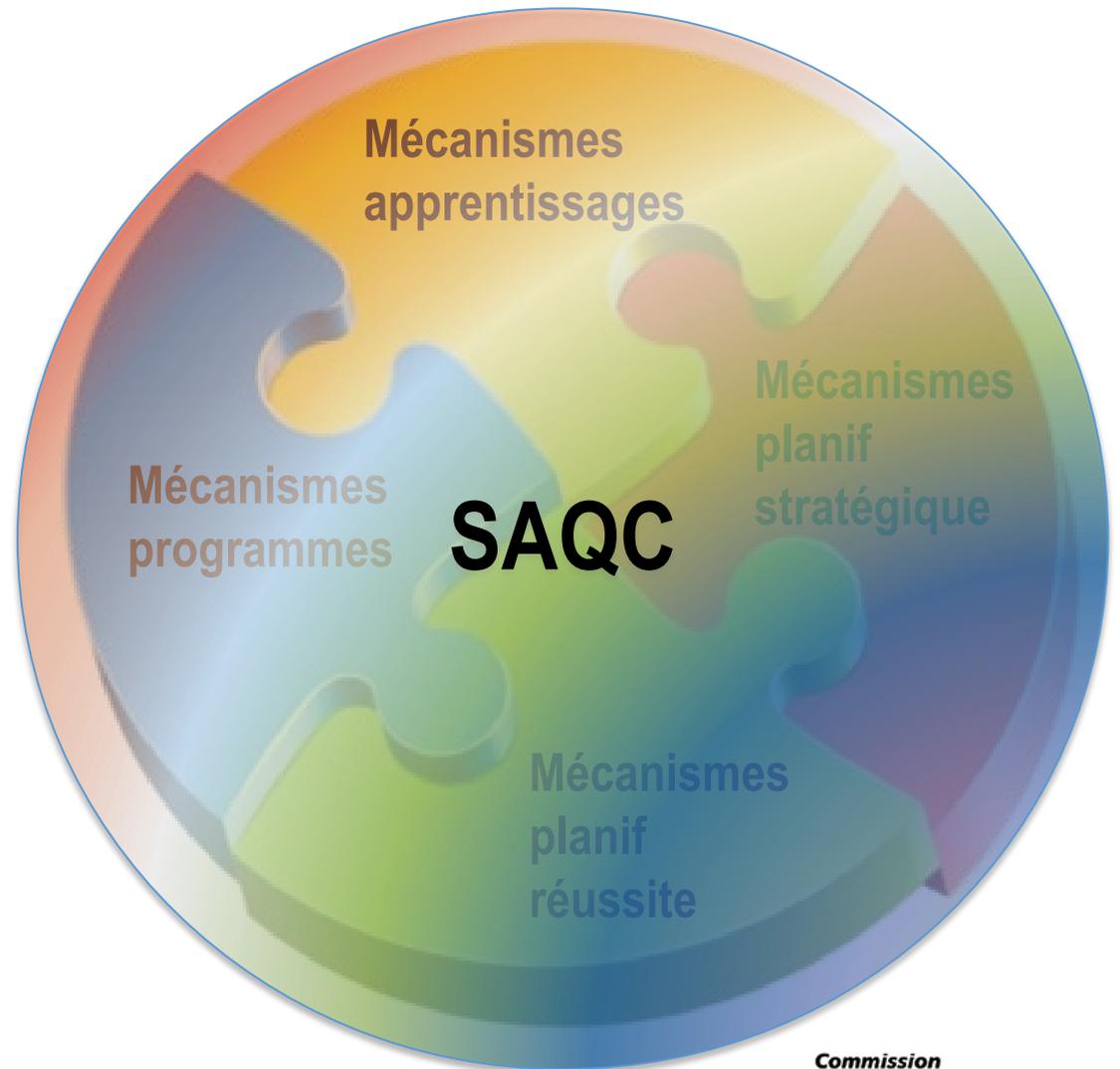
## Amélioration continue

Déceler les points à améliorer, les prendre en charge et recommencer



# Nouveau mode d'évaluation

Évaluation de l'efficacité  
du **système**  
plutôt que des quatre  
composantes individuelles



# Critères d'évaluation

## Composante 1

Mécanismes assurant la qualité des programmes d'études

L'ensemble des mécanismes assure:

- La pertinence des programmes d'études
- La cohérence des programmes d'études
- La valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement des étudiants
- L'adéquation des ressources aux besoins de formation
- L'efficacité des programmes d'études
- La qualité de la gestion des programmes d'études

## Composante 2

Mécanismes assurant la qualité de l'évaluation des apprentissages

L'ensemble des mécanismes assure:

- La justice de l'évaluation des apprentissages
- L'équité de l'évaluation des apprentissages

## Composante 3

Mécanismes assurant la qualité de la planification stratégique

L'ensemble des mécanismes assure:

- La mise en œuvre de la planification stratégique
- Le suivi des résultats de la planification stratégique

## Composante 4

Mécanismes assurant la qualité de la planification liée à la réussite

L'ensemble des mécanismes assure:

- La mise en œuvre de la planification liée à la réussite
- Le suivi des résultats de la planification liée à la réussite

# Objets d'évaluation

## Mise en œuvre de mécanismes

Des mécanismes assurant la qualité sont mis en œuvre.

## Capacité de l'ensemble des mécanismes à assurer l'amélioration continue de la qualité

L'ensemble des mécanismes assure la qualité parce qu'il permet de:

- a) tenir compte des aspects à observer;
- b) déceler les points forts et les points à améliorer;
- c) prendre en charge les améliorations à apporter dans une perspective d'amélioration continue.

## Révision des mécanismes

Les mécanismes assurant la qualité sont révisés et, le cas échéant, modifiés pour en assurer l'efficacité.

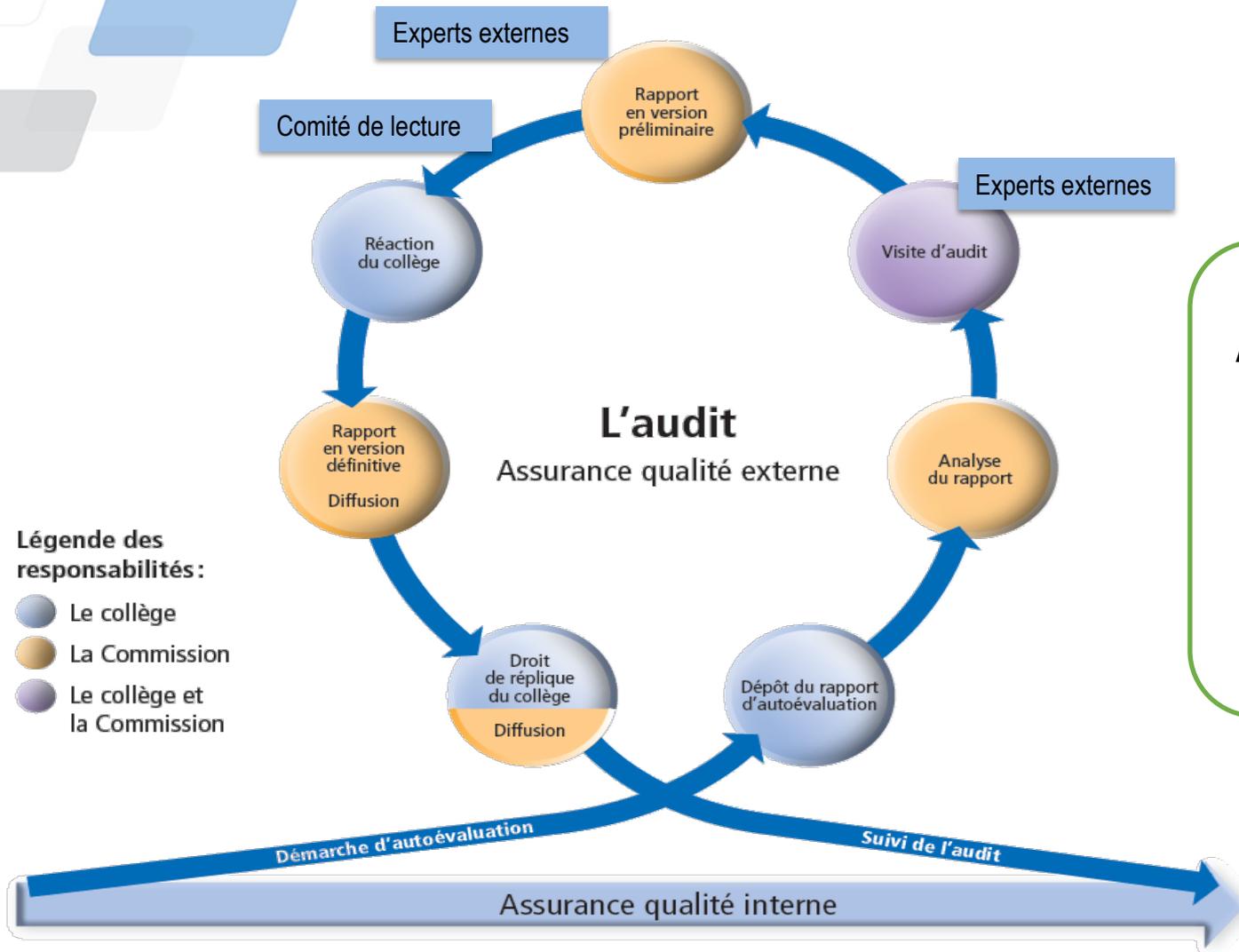
**Conclusion sur l'efficacité des mécanismes pour l'ensemble de la composante**



# Avis et jugements

- Avis formulés par la Commission
  - Invitation
  - Suggestion
  - Recommandation → entraîne une obligation de suivi
- Jugements sur les mécanismes des quatre composantes et leur gestion
- Jugement global sur l'efficacité du système d'assurance qualité et sa gestion
  - Garantissent
  - Garantissent généralement
  - Garantissent partiellement
  - Ne garantissent pas

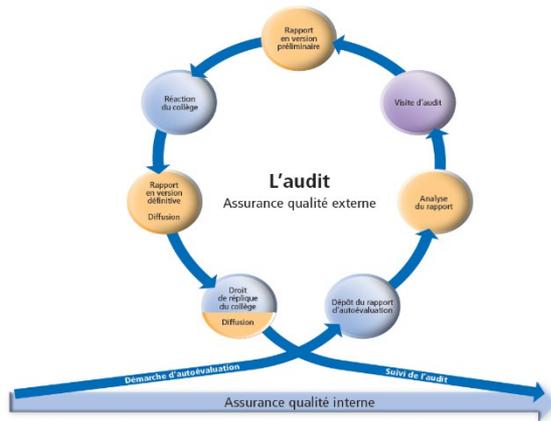
# Processus d'audit



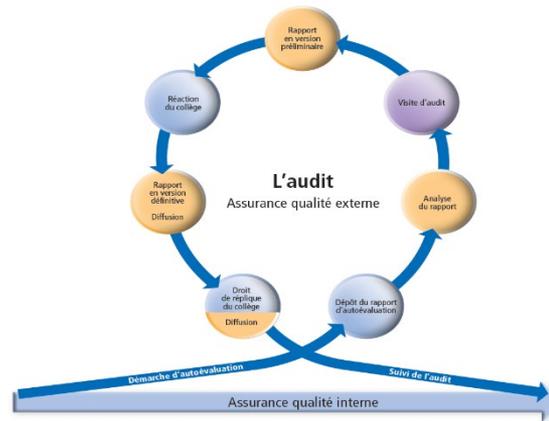
**Audit :**  
Approche qui a pour objet d'évaluer, non pas la qualité ou les performances, mais l'**efficacité** des mécanismes d'assurance qualité.

# Processus cyclique

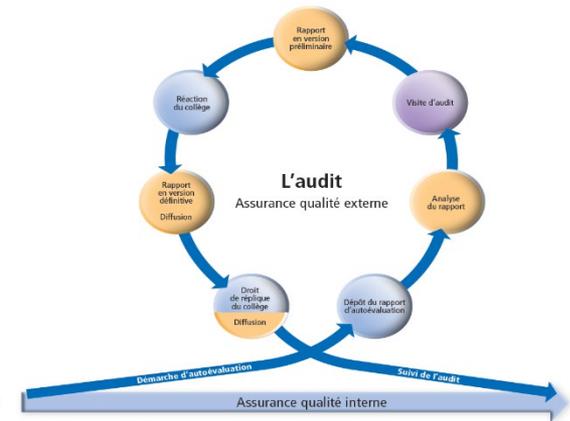
Évaluation **cyclique**  
plutôt que des  
évaluations ponctuelles



6-7 ans



6-7 ans



6-7 ans





# Constats du 1<sup>er</sup> cycle SAQC

- **Consolidation de l'expertise et de l'autonomie des collèges**
- **Confirmation par les collèges de l'utilité de la démarche**
- **Complémentarité des rôles**
  - Commission : évaluateur externe
  - Collège : évaluateur interne



## Pour en savoir plus

- **Cadre de référence transitoire du 2e cycle SAQC**

<http://www.ceec.gouv.qc.ca/bibliotheque/?doc=97614>

- **Calendrier des visites d'audit**

<http://www.ceec.gouv.qc.ca/operations-devaluation/assurance-qualite/calendriers/>

- **Bilans du 1er cycle SAQC**

<http://www.ceec.gouv.qc.ca/operations-devaluation/assurance-qualite/bilans/>



**Commission d'évaluation  
de l'enseignement collégial  
888, rue Saint-Jean, 4<sup>e</sup> étage  
Bureau 400  
Québec (Québec) G1R 5H6**

**Téléphone : 418 643-9938  
Télécopieur : 418 643-9019**

**[www.ceec.gouv.qc.ca](http://www.ceec.gouv.qc.ca)**

**Merci de  
votre attention!**

Vous pouvez compléter notre sondage de satisfaction à l'adresse suivante :

- [Satisfaction séance information](#)

**Commission  
d'évaluation  
de l'enseignement  
collégial**

**Québec** 